

Extrait du registre des  
délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt, le lundi 27 janvier à 20 heures, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

**Étaient présents** : Mme Desquesne, M. Daigault, Mmes Roelandt, Bouclier, MM. Gascouin, Billard Patrick, Anckaert, Balais, Mmes Cailly, Catherine, Colin-Martin, Collibeaux, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor et Mme Rolland

**Ont donné pouvoir** : M. Billard Pascal à M. Billard Patrick, Mme Bouillard à Mme Collibeaux, M. Frappy à M. Elisabeth et Mme Mourocq à Mme Desquesne

**Excusés** : MM. Mèche et Beauquesne

**Absents** : Mmes Blandeau, Morice et MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20200127-20\_02035-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2020  
Date de réception préfecture : 03/02/2020

<b>Nombre de délégués</b> : - en exercice : 33 - présents : 23 - votants : 27	<b>N° 2 / 1-1-5</b> Date de la convocation et d'affichage : 21 janvier 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
<b>Secrétaire de séance</b> M. Anckaert	<b>Objet</b> : <b>Lancement de la consultation et signature du marché - Travaux complémentaire Pontécoulant</b>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21-1,

Madame le Maire informe, qu'en complément des travaux d'amélioration des écoulements de la Druance au droit de l'ancien plan d'eau de Pontécoulant via la réalisation d'une zone d'expansion des crues, des aménagements définis dans le cadre du projet de valorisation mené par le CPIE Collines Normandes et la commune de Condé-en-Normandie sont à réaliser.

Le montant prévisionnel des travaux est de 86 000 € HT.

Le marché sera passé en procédure adaptée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la procédure
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché avec le ou les titulaires qui seront retenus.

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 31 janvier 2020

Le Maire,  
V. DESQUESNE

